

A close-up photograph of a man and a woman smiling while looking at a smartphone held by the woman. They appear to be in a professional setting, possibly an office. The man has short brown hair and a beard, wearing a light blue jacket over a striped shirt. The woman has long dark hair and wears glasses, a white blouse, and a grey blazer.

**TARIFS PROFESSIONNELS,
ENTREPRISES ET
INSTITUTIONNELS**

2020

**TARIFS DES PRINCIPAUX
PRODUITS & SERVICES LIÉS
À VOTRE COMPTE COURANT
AU 01/01/2020**

MIS À JOUR AU 1^{ER} MARS 2020

**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**

proche et engagée



SOMMAIRE

Les clients relevant d'une agence sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Professionnels.

Les clients relevant d'un centre d'affaires sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Entreprises.

4 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Opérations courantes
Services Bancaires de Base
Services en agence
Tenue et arrêté de compte
Fonctionnement des dates de valeur

6 Banque à distance

Par Internet
Sécurisation des opérations
Par téléphone
Par télétransmission

8 Opérations de paiement

Cartes
Service Mission Plus
Services liés à la carte bancaire
Virements SEPA
Virements spécifiques
Prélèvements SEPA / TIPSEPA
Chèques

10 Opérations d'encaissement

Prélèvement SEPA
Effets remis à l'encaissement
Commerce électronique
Terminals de paiement électronique
DILIZI : service de caisse digitale sur appareils mobiles
FID PRO : service de fidélisation client
Virements SEPA
Espèces

12 Offres groupées de services

Rythméo
Fréquence PRO

14 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents liés aux chèques émis
Incidents liés aux chèques remis
Incidents liés aux autres moyens de paiement

15 Financements

Financer votre cycle d'exploitation
Financer vos projets
Crédit moyen long terme
Informations aux cautionnés

16 Gestion de la trésorerie

Épargne financière
Droits de garde
Autres opérations sur portefeuille
Épargne monétaire
Gestion centralisée
Frais divers

18 Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement
Protéger votre famille
Protéger vos salariés
Protéger vos biens et votre exploitation
Préparer votre retraite

19 Ingénierie sociale

19 Opérations bancaires à l'international

Comptes en devises
Commission de change et trésorerie devises
Opérations par carte bancaire en devises
Virements émis vers l'étranger
Virements reçus de l'étranger
Chèques hors France
Remises documentaires et effets
Crédits documentaires
Garanties internationales

23 Résoudre un litige, exprimer une réclamation

Ce document, disponible sur notre site Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2020.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

- Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.
- Pour vos opérations réalisées à titre non professionnel, la plaquette tarifaire « Particuliers » est à votre disposition dans nos agences et sur notre site Internet.

ÉDITO

Chers clients, chers sociétaires,

La Banque Populaire Rives de Paris a été créée par et pour des entrepreneurs. Elle entend rester toujours fidèle à sa mission première : accompagner dans la durée vos entreprises et être présente dans les moments clés de leur vie.

Nous souhaitons être pour vous une banque **plus simple, plus disponible, plus personnalisée**, en alliant le meilleur du digital et de l'humain : une banque qui vous propose des solutions performantes de financement de l'amorçage à la pleine maturité, une banque qui vous dispense des conseils adaptés grâce au savoir-faire de ses conseillers et de ses experts, une banque qui développe toutes ses expertises pour vous accompagner aussi bien sur notre territoire qu'à l'international.

Votre conseiller demeure votre interlocuteur privilégié pour toutes vos demandes. En appui, et pour des besoins plus complexes, un expert vous apportera un conseil sur mesure et personnalisé.

Pour nous assurer que nos actions correspondent à vos besoins nous vous sollicitons régulièrement via **des enquêtes de satisfaction** : vos avis nous sont précieux et indispensables pour sans cesse nous améliorer, à votre service.

Pour votre parfaite information, cette brochure reprend les tarifs des produits et services liés à votre activité.

Merci pour votre confiance renouvelée.



Yves GEVIN

Directeur général

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OPÉRATIONS COURANTES

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Ouverture d'un compte	GRATUIT
• Clôture de compte	GRATUIT
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire (10 dernières opérations)	GRATUIT
• Relevés de compte	
- Relevé de compte électronique toutes périodicités ⁽¹⁾	GRATUIT
- Relevé de compte papier, par mois	GRATUIT
- Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier*	2,80€
- Relevé de compte électronique + édition papier, par mois ⁽²⁾	1,40€
- Relevé de compte en braille, par mois	GRATUIT
* Par relevé édité, hors mensuel gratuit	
• E-documents	GRATUIT
Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et aux autres documents bancaires	
• Relevé Annuel de Frais	GRATUIT
Facture professionnelle mensuelle, relevé annuel des frais, relevé annuel de frais d'encaissement par carte, relevé mensuel de frais d'encaissement par carte, récapitulatif annuel des frais de découvert	

SERVICES BANCAIRES DE BASE (DROIT AU COMPTE)

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

GRATUIT

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

SERVICES EN AGENCE

• Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) Banque Populaire (euros)	
- Avec votre carte bancaire	GRATUIT
- Avec une carte à retrait unique, par opération	5,00€
• Mise à disposition de fonds (après d'une autre Banque Populaire)	13,80€
• Information aux Commissaires Aux Comptes, par société	138,58€ HT
• Location de coffre	
- Frais de location de coffre-fort, par an	116,67€ HT
- Effraction ou remise en état	Sur devis

(1) Disponible avec abonnement Cyberplus.

(2) Ce service n'est plus commercialisé.

• Frais de recherche de document, par document	
- Relevé de compte	7,58€ HT
- Opération avec l'étranger	41,75€ HT
- inférieure ou égale à 6 mois	Sur devis
- supérieure à 6 mois	15,08€ HT
- Autre document	Sur devis
- Demande spécifique	
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation fondée d'une opération en France	GRATUIT
• Frais de recherche de facturette dans le cas où la contestation s'avère infondée	
- Inférieure à 6 mois	14,63€ HT
- Supérieure ou égale à 6 mois	29,25€ HT

TENUE ET ARRÊTÉ DE COMPTE

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque trimestre et donnent lieu à la facturation des commissions découlant du fonctionnement du compte.

• Frais de tenue de compte	
- Client professionnel, par trimestre	53,00€
- Client entreprise, par trimestre	106,00€

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

• Forfait de tenue de compte pour les syndicats de copropriété, par an	80,00€
Le forfait comprend les frais de tenue de compte, la commission de mouvement, les virements télétransmis et les SDD télétransmis par Internet.	
• Commission de mouvement, par trimestre (ou commission de compte)	0,15% Minimum 15,00€

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais) et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

• Frais de dossier administratif, (tenue et actualisation de dossier)	
- Client professionnel, par an	65,00€
- Client entreprise, par an	75,00€
• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, liasse fiscale...)	51,00€
• Frais de tenue de compte courant inactif, par an (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	30,00€ ⁽¹⁾
• Intérêts sur découvert	Standard fixé à TBB + 4,40 points
Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) est fixé à 6,90% depuis le 01/10/09. Ce taux est susceptible d'évolution.	
• Commission de découvert, par trimestre	0,08%
Commission appliquée au plus fort découvert de chaque mois (maximum 50% des intérêts débiteurs)	
• Majoration des intérêts débiteurs	de 40% à 55 %
Ce sont des intérêts perçus en plus des intérêts débiteurs, lorsqu'un compte est en dépassement de son autorisation. Ils sont calculés sur la partie du découvert dépassant l'autorisation.	
• Commission de suivi, par trimestre	153,00€
Commission qui s'applique uniquement pour les comptes nécessitant un suivi spécifique.	
• Fusion d'échelle de compte, par trimestre	20,00€

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par un arrêté ministériel.

FONCTIONNEMENT DES DATES DE VALEUR (hors opérations internationales)

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre les délais techniques nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

• Versement ou retrait d'espèces au guichet pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence	J ⁽¹⁾
• Remise à l'encaissement de chèques	J + I ouvré ⁽²⁾
• Paiement par chèque	J ⁽¹⁾
• Virement, en jours ouvrés⁽²⁾	
- Réception d'un virement	J ⁽¹⁾
- Émission d'un virement	J ⁽¹⁾
• Prélèvement, en jours ouvrés⁽²⁾	
- Prélèvement débité	J ⁽¹⁾
- Prélèvement encaissé	J ⁽¹⁾
• Remise Terminal de Paiement Électronique pour les télécollectes avant 17h	J ⁽¹⁾
• Effets, en jours calendaires	
- Remise à l'escompte	J + I calendaire
- Remise à l'encaissement	J + 4 calendaire
- Effet domicilié, effet impayé	J + 1 calendaire

Le délai d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque peut être de 10 jours ouvrés, sauf situation particulière dûment motivée et justifiant l'application d'un délai supérieur.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽³⁾	
- Cyberplus ⁽⁴⁾ gestion client professionnel, par mois, à partir de	10,00€
- Cyberplus ⁽⁴⁾ gestion client entreprise, par mois, à partir de	15,00€
- Module effets et prélèvements, par mois	5,10€
- Module international, par mois	5,10€ HT

Offres qui ne sont plus commercialisées

- Cyberplus ⁽⁴⁾ découverte	GRATUIT
- Cyberplus ⁽⁴⁾ consultation (client professionnel), par mois	6,41€

Avec ces modules, Cyberplus gestion vous permet (à partir d'un accès sécurisé) de consulter et gérer vos comptes, contrats et portefeuilles boursiers. Vous réalisez toutes vos remises de virements (SEPA, internationaux, administratifs, trésorerie), prélèvements SEPA et la gestion de vos remises d'effets (remises et encours).

• Coffre-fort numérique (15 Go)⁽⁵⁾⁽⁶⁾, par mois	2,11€ HT
Abonnement proposant un espace de conservation et de gestion par le client de ses propres documents	

(1) J : jour de l'opération.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(3) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(5) Sous réserve d'éligibilité au service.

(6) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

Les certificats numériques permettent de sécuriser vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

• Certificat numérique CertEurope Solution sécurisée pour vos transactions, la téléc@rte grise et les appels d'offres	315,00 € HT
• Certificat numérique CertEurope Si détention des 3 solutions suivantes : EBICS TS + Suite Entreprise + CertEurope	157,00 € HT
• Mise à disposition d'un lecteur PassCyberplus - Premier lecteur PassCyberplus - Lecteur PassCyberplus supplémentaire - Première carte PassCyberplus - Carte PassCyberplus supplémentaire, par an	GRATUIT 8,38 € HT GRATUIT 10,05 €

PARTÉLÉPHONE

Tonalité+ et le 6 11 10 permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par Tonalité+ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	0,40 €/min
- Composez le 0 892 892 092 <small>Service 0,40 € / min + prix appel</small>	
• Frais d'utilisation des services de banque à distance par SMS (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	0,35 € ⁽²⁾
- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile, par envoi (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)	
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	1,90 € ⁽²⁾
- Moviplus (client professionnel), par mois	

Avec Moviplus, recevez notamment sur votre téléphone portable 2 fois par semaine, le solde de votre compte.

PARTÉLÉTRANSMISSION⁽²⁾ (échange de données informatisées)

• Abonnement seul de télétransmission EBICS, par mois	À partir de 48,10 €
• Logiciel Suite Entreprise y compris la télétransmission EBICS, par mois	À partir de 31,40 €
• Installation, formation	Nous consulter
• Confirmation de remise sans authentification forte, par remise	10,15 €

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation carte par an

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué durant le mois suivant l'utilisation). Les cartes Visa Internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business sont associées à de nombreux services. Consultez votre conseiller pour connaître les services associés à chacune de ces cartes. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez immédiatement le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local) pour faire opposition, 7 J/7 et 24h/24.

• Visa Business Électron (autorisation systématique)	37,00€
• Visa Business*	54,00€
• Visa Gold Business*	137,00€
• Visa Platinum Business*	228,00€
• E-Carte Bleue Pro (paiement sécurisé sur Internet)	13,00€

* Une réduction de 50% est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

SERVICE MISSION PLUS

• Service Mission Plus	Nous consulter
------------------------	----------------

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Personnalisation du visuel ⁽¹⁾ (Cartego Pro)	
- Photo personnelle ou logo (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,60€
• Réédition du code confidentiel de la carte	
- Carte Visa Platinum Business en mode normal ou urgent	GRATUIT
- Carte Déposia - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	GRATUIT 17,25€
- Autres cartes - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	9,55€ 17,25€
• Mise en place d'un plafond temporaire	
- Cartes Visa Gold Business ou Visa Platinum Business - Autres cartes, en agence	GRATUIT 6,00€
• Frais d'opposition sur carte (France et étranger)	
En cas de perte, vol ou usage frauduleux par un tiers	GRATUIT
• Délivrance d'une carte	
- Carte Visa Platinum Business en mode normal ou urgent	GRATUIT
- Autres cartes - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	GRATUIT 31,90€

(1) Cartes éligibles à cette offre : Visa Business Électron et Visa Business.

(2) Délai maximum J+3 ouvrés.

• Refabrication de la carte avant l'échéance (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude)	GRATUIT
- Carte Visa Platinum Business	13,20€
- Autres cartes	
• Refabrication de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude	GRATUIT
• Frais d'annulation carte (hors carte Déposia)	7,50€
Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.	
• Retrait d'espèces en euros à un DAB Banque Populaire et Point Argent	GRATUIT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro⁽¹⁾	
- A compter du 1 ^{er} retrait dans le mois Visa Business Electron	1,00€
- A compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois Visa Business	1,00€
- Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business ou Mission Plus	GRATUIT

VIREMENTS SEPA

Remarque : pour les virements en devises ou les virements en euros hors zone EEE, se référer à la rubrique « Opérations bancaires à l'international » en page 19.

• Émission d'un virement SEPA externe⁽²⁾

- Frais par virement occasionnel	
- initié en agence	4,60€
- initié par Internet via Cyberplus ⁽³⁾	GRATUIT
- Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par Internet ⁽³⁾ , via Cyberplus	GRATUIT
- Frais par virement permanent	
- initié en agence	1,80€
- initié par Internet via Cyberplus ⁽³⁾	GRATUIT
- Virement télétransmis	
- par remise	GRATUIT
- par virement	0,17€

• Régularisation sur virement émis

- Révocation définitive d'un virement permanent	GRATUIT
- Tentative d'annulation d'un virement externe après exécution suite à une erreur client	5,00€

VIREMENTS SPÉCIFIQUES

• Virement fiscal, social, administratif et VSOT⁽⁴⁾

- Initié en agence	13,00€
- Initié par Internet ⁽³⁾ , via Cyberplus ou télétransmis	5,60€

(1) Zone euro : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

(2) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire, y compris dans une autre Banque Populaire.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(4) Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (Révocation d'une échéance de prélèvement) - initiée en agence - initiée par Internet ⁽¹⁾ , via Cyberplus	14,10€ GRATUIT
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) - initiée en agence - initiée par Internet ⁽¹⁾ , via Cyberplus	14,10€ GRATUIT

CHÈQUES

• Remise et paiement de chèque(s) en euros sur une banque française	GRATUIT
• Carnet de remise de chèques (y compris envoi)	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, envoi simple	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, en recommandé	2,00€ HT + frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,80€
• Frais d'opposition chèque(s)/chéquier par l'émetteur (le client) - par chèque ou série de chèques et par semestre d'opposition	8,00€
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	40,40€

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

PRÉLÈVEMENT SEPA⁽²⁾

• Présentation du premier SDD B2B ⁽³⁾	10,70€
• Demande d'Identifiant Créditeur Sepa (ICS)	41,85€ HT
• SDD Core / B2B ⁽³⁾ télétransmis par Internet, par avis	0,41€
• SDD Core / B2B ⁽³⁾ revenu impayé	12,40€
• Versement d'un SDD Core/B2B ⁽³⁾ après exécution sur un compte externe	3,75€

EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT (LCR/BOR)

• Commission de service - Remise par Cyberplus ou télétransmise, par effet - Remise papier, par effet	0,46€ 6,80€
• Commission de bordereau - Support papier, par remise	14,20€
• Commission pour prorogation, modification, avis de sort, impayé, acceptation, par effet	20,90€
• Commission pour réclamation sur effet, par effet	22,80€

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Espace unique de paiement en euros. Zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

(3) SDD Core : prélèvement entre Professionnels/Entreprises et Particuliers ou entre deux Professionnels/Entreprises.
SDD B2B : prélèvement entre deux Professionnels/Entreprises avec des règles spécifiques.

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- **Cyberplus paiement**

[Nous consulter](#)

- **Cyberplus Paiement Express**

Service permettant à nos clients d'encaisser instantanément de manière sécurisée les paiements par carte bancaire, sans site Internet ni module de paiement, via un email.

- Inscription et assistance à l'installation
- Abonnement, par mois
- Coût unitaire, à la transaction

51,00€ HT
5,10€
0,13€

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- **Frais de location + installation + maintenance**

À partir de
13,60€ HT
[Nous consulter](#)

- Toutes les gammes de TPE (fixes, mobiles, ADSL,...), par mois
- TPE dédiés aux Professions Libérales de santé

- **Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires**

[Nous consulter](#)
pour une étude personnalisée

DILIZI : SERVICE DE CAISSE DIGITALE SUR APPAREILS MOBILES

- **Achat du boîtier permettant l'encaissement des cartes bancaires**

102,00€ HT

- **Commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires**

2,00% HT

FID PRO : SERVICE DE FIDÉLISATION CLIENT

- **Jump Pro (Service d'analyse de l'activité de la carte bancaire), par mois et par point de vente**

12,00€ HT

- **Fid Pro (Gestion de la relation client et programme de fidélisation connecté à la carte bancaire)**

150,00€ HT

- Frais d'inscription
- Abonnement standard, par mois et par point de vente
- Abonnement Premium, par mois et par point de vente
- Frais d'installation du logiciel
- Frais de sortie (pendant les 6 premiers mois suivant l'inscription)

49,00€ HT

79,00€ HT

GRATUIT

120,00€

VIREMENTS SEPA

- **Réception d'un virement SEPA**

GRATUIT

- **Régularisation sur virement reçu**

GRATUIT

ESPÈCES

- **Remise d'espèces**

[Nous consulter](#)

- **Carte Déposia,** dépôt d'espèces sur les automates de nos agences 7j/7, de 6h à 22h

GRATUIT

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

(Cotisation à une offre groupée de services)

RYTHMÉO

Notre convention de relation Rythméo est réservée aux clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros). Sous réserve d'éligibilité.

Pour les professionnels :

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO

8,50 €

Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

• Gestion de compte :		
- Forfait PRO, à partir de		8,10 €
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>		
- Forfait PRO pour les SCI, à partir de		4,05 €
• Moyens de paiement :		
- Visa Business		3,83 €
- Visa Gold Business		10,28 €
- Visa Platinum Business		17,10 €
• Encaissements :		
- Location de TPE, à partir de		9,52 € HT
• Banque à distance :		
- Télétransmission		45,70 €
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de		21,98 €
- Moviplus		1,81 €
- Coffre-fort numérique		1,80 € HT
• Protection :		
- Allô Assistance Pro		1,34 €
- Fructi-Facilités Plus		2,25 €

Pour les professions libérales

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO

8,50 €

Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

• Gestion de compte :		
- Forfait PRO, à partir de		8,10 €
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>		
• Moyens de paiement :		
- Visa Business		3,83 €
- Visa Gold Business		8,56 €
- Visa Platinum Business		14,25 €
• Encaissements :		
- Location de TPE, à partir de		9,52 € HT
- Location de TPE, dédiée aux professions libérales de santé		Nous consulter
• Banque à distance :		
- Télétransmission		45,70 €
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de		21,98 €
- Moviplus		1,81 €
- Coffre-fort numérique		1,80 € HT
• Protection :		
- Allô Assistance Pro		1,34 €
- Fructi-Facilités Plus		2,25 €

Pour les associations

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO, à partir de

8,50 €

Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuri-Association, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

• Gestion de compte :		4,05 €
- Forfait PRO pour les associations, à partir de <i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>		
• Moyens de paiement :		
- Visa Business	3,83 €	
- Visa Gold Business	10,28 €	
- Visa Platinum Business	17,10 €	
• Encassements :		
- Location de TPE, à partir de	9,52 € HT	
• Banque à distance :		
- Télétransmission	45,70 €	
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	21,98 €	
- Moviplus	1,81 €	
- Coffre-fort numérique	1,80 € HT	

FRÉQUENCE PRO (offre qui n'est plus commercialisée) Cotisation mensuelle

Notre convention de relation Fréquence Pro est réservée aux professionnels, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros.

Elle se compose des services suivants, les Immédiats :

- Cyberplus gestion⁽¹⁾, gestion des comptes sur Internet.
- Allô Assistance Pro, renseignements juridiques ou fiscaux et assistance par téléphone en cas de sinistre dans vos locaux (hors coût d'appel).
- Forfait d'opérations : deux chèques de banque et une opposition sur tous moyens de paiement par an. (voir p.8, p.10)
- Sécuripro⁽²⁾, assurance de vos moyens de paiement et couverture des risques liés aux espèces.

La cotisation mensuelle de Fréquence Pro dépend du type de carte choisie⁽³⁾ :

- Carte Visa Business	21,90 €
- Carte Visa Gold Business	28,35 €
- Carte Visa Platinum Business	35,17 €

FRÉQUENCE PRO peut être complétée par des produits et services optionnels au choix :

• Les Pratiques		
- Forfait de fonctionnement jusqu'à 30 000 €/trimestre :	23,25 € ⁽⁴⁾	
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>		
- Déposia	GRATUIT	
- Extrait de comptes personnalisé	2,51 €	

• Les sur-mesures (en fonction de vos besoins)		
- Sur-mesure Trésorerie	GRATUIT	
- facilité de fonctionnement, hors coût des intérêts débiteurs		
- Fructi-Facilités Plus ⁽²⁾ , assurance facultative en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) pour un capital assuré de 7 500 €	3,00 €	
- Sur-mesure Technologie	1,81 €	
- Moviplus, à partir de		
- télétransmission	45,70 €	
- solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	21,98 €	
- coffre-fort numérique	1,80 € HT	
- Sur-mesure Monétique	9,52 € HT	
- location de TPE, à partir de		

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Ce tarif concerne un produit d'assurance. Conformément à la réglementation et aux dispositions du contrat, le montant de la cotisation peut être révisé annuellement par l'assureur. Les modifications seront notifiées à l'adhérent au plus tard 3 mois avant le 1er janvier.

(3) Pour les conventions Fréquence Pro souscrites avant le 15/04/2015, avec Cyberplus consultation, les cotisations mensuelles sont les suivantes :

- avec la carte Visa Business 12,90 €
- avec la carte Visa Gold Business 19,35 €

- avec la carte Visa Platinum Business 26,17 €

(4) Jusqu'à 30 000 € de mouvements et au-delà application de la tarification standard.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- Par opération	9,10 €
- Plafond mensuel (équivalent à 100 écritures par mois)	910,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Cette commission est plafonnée à 100 écritures par mois. Elle ne figure pas sur le ticket d'agios.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance
- maximum	83,00 €
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	10% du montant dû
- maximum	220,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ÉMIS

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef)	15,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (absence ou insuffisance)	
- Inférieur ou égal à 50 €	20,90 € ⁽¹⁾
- Supérieur à 50 €	40,90 € ⁽¹⁾

Le forfait comprend les frais de rejet, la lettre d'information préalable au rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,50 €
• Commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, par trimestre	45,60 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES REMIS

• Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision	10,60 €
• Remise de chèque(s) erronée (ex : numéro de compte erroné,...)	9,65 €

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement, frais de rejet de TIP SEPA ou télérèglement SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾	Montant de l'opération
- Inférieur à 20 €	10,90 € ⁽¹⁾
- Supérieur ou égal à 20 €	

Ce forfait comprend les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais d'information préalable.

• Frais d'information préalable pour virement, prélèvement ou LCR sans provision	15,00 €
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE ^{(2) (3)}	GRATUIT
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	43,30 €
• Impayé sur effet/LCR remis, par opération	11,10 €
• Frais de rejet de LCR sans provision, sans ordre de payer, demande de prorogation ou paiement partiel	26,90 €
• Frais de rejet de LCR autres motifs	6,55 €
• Commission d'impayé sur effets, mobilisation de créance professionnelle ou billet financier, par opération	24,60 €
• Récupération de carte pour usage abusif	
- Suite capture chez un commerçant	185,00 €
- Suite capture dans un distributeur automatique de billets	54,20 €

(1) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Zone EEE : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

FINANCEMENTS

FINANCER VOTRE CYCLE D'EXPLOITATION

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Le crédit par escompte

[Nous consulter](#)

L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB)⁽¹⁾. Les bases de perception sont indexées sur le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable.

• La gestion du poste clients

[Nous consulter](#)

Le recours à nos solutions de Gestion du Poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (assurance-crédit, affacturage,...).

• La mobilisation de billets financiers, par billet (hors intérêts d'escompte)

GRATUIT

• Les cautions ou garanties à émettre en faveur d'un bénéficiaire en France ou à l'étranger

[Nous consulter](#)

• Affacturage

[Nous consulter](#)

FINANCER VOS PROJETS

La Banque Populaire Rives de Paris vous propose une large gamme de financements adaptée à vos besoins : crédit moyen long terme, crédit bail mobilier, crédit bail immobilier, LLD (location longue durée).

CRÉDIT MOYEN LONG TERME⁽²⁾

• Traitement et étude de dossier

- Pourcentage sur le montant emprunté
- Minimum

1,00%
200,00 €

• Montage financier

[Nous consulter](#)

• Frais de dossier sans suite dont l'offre a été acceptée

- Pourcentage sur le montant des frais de traitement et étude

30,00 %

• Intervention sur prêt

- Duplicata du tableau d'amortissement ou recherche de document
- Modification sans avenir

32,00 €

(modification de date de prélèvement, décompte...)

- Réaménagement de prêt avec avenir

(modification de durée, taux, garantie...)

- Pourcentage du capital restant dû

1,00%

- Minimum

190,00 €

INFORMATIONS AUX CAUTIONS

• Lettre d'informations annuelle aux cautions, par acte de cautionnement

60,70 €

(1)TBB : Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris est fixé à 6,90% depuis le 01/10/2009. Ce taux est susceptible d'évolution.

(2) Les frais s'entendent hors frais de garantie et d'enregistrement, et hors taux débiteur (nous consulter).

GESTION DE LA TRÉSORERIE

ÉPARGNE FINANCIÈRE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire

GRATUIT

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet⁽¹⁾, Alodis Bourse⁽²⁾...).

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Internet ⁽¹⁾	Alodis Bourse ⁽²⁾
Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	0,55 %	1,30 %
Minimum par ordre	11,00 €	21,90 €
Commission supplémentaire par ordre exécuté sur action nominative	11,00 €	21,90 €

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils dépendent principalement du nombre de lignes et des encours détenus dans votre portefeuille. Le tarif est annuel, cumulatif par tranche et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu. Toutes les valeurs et OPCVM du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par le réseau Banque Populaire

GRATUIT

• Parts Sociales Banque Populaire Rives de Paris

GRATUIT

• Autres portefeuilles

- Par portefeuille,
par an, prélevé par semestre

Commission proportionnelle (cumulative par tranche)
Tranche ≤ à 50 000 €
Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €
Tranche > à 150 000 €

Tranche ≤ à 50 000 €

0,31 %

Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €

0,26 %

Tranche > à 150 000 €

0,13 %

- En sus frais fixes, par ligne porteur et nominatif

4,46 € HT

- En sus frais fixes, par ligne sur l'étranger

12,08 € HT

• Montant minimum de perception des droits de garde

19,92 € HT

• Imprimé Fiscal Unique (IFU)

GRATUIT

• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU).

12,42 € HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Alodis Bourse 01 71 39 11 71 prix appel local (hors frais et commissions sur transactions boursières).

AUTRES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement

- Frais fixes, par portefeuille	68,50 € HT
- En sus frais fixes, par ligne	9,25 € HT
- En sus frais fixes, par ligne étrangère	113,33 € HT

ÉPARGNE MONÉTAIRE

• Compte à terme (CAT)

Nous consulter

• Titres de Créances Négociables (TCN ou NEU CP/MTN)

Nous consulter

GESTION CENTRALISÉE

• Actiflow relevés centralisés

Nous consulter

• Actiflow comptes consolidés

Nous consulter

• Actiflow-cash pooling notionnel : fusion des échelles d'intérêts

Nous consulter

• Actiflow-cash pooling physique (direct, indirect)

Nous consulter

FRAIS DIVERS

• Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglémenté*, par an (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)

30,00 €⁽¹⁾

• Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif ou de PEA, (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)

Application
des droits
de garde⁽²⁾

* Les comptes d'épargne non réglémentés concernent : Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Plan d'Epargne Populaire, Compte à Terme, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions, prélevés annuellement sur un compte d'épargne inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Tarif par an
(sauf indication contraire)

- **Sécuripro, assurance des moyens de paiement⁽¹⁾,**
hors offre groupée de services

64,00 €

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :
- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de fonds et valeurs transportés (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 84 94 00 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

- **Sécuri-Association, assurance des moyens de paiement⁽¹⁾,**
hors offre groupée de services

23,00 €

- Sans option

80,00 €

- Avec option

PROTÉGER VOTRE FAMILLE

- **Fructi-Facilités Plus⁽¹⁾**

Nous consulter

- **Ceramik Pro⁽¹⁾**

Nous consulter

- **ASSUR-BP Santé Profil Pro⁽¹⁾**

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Plus permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

PROTÉGER VOS SALARIÉS

- **ASSUR-BP Santé Collective⁽¹⁾**

Nous consulter

- **Santé Collective + 20 salariés⁽¹⁾**

Nous consulter

PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- **ASSUR-BP Multirisque Pro⁽¹⁾**

Nous consulter

- **Fructi-Homme Clé⁽¹⁾**

Nous consulter

- **ASSUR-BP Auto des professionnels⁽¹⁾**

Nous consulter

- **Allô Assistance Pro** (conseil juridique, fiscal et social, assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽¹⁾,
hors offre groupée de services

26,83 €

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- **Fructi-Professionnel Retraite⁽¹⁾**

Nous consulter

(1)Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

INGÉNIERIE SOCIALE

INGÉNIERIE SOCIALE

Impliquez durablement vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive et de réductions de charges sociales⁽¹⁾.

- Participation / Intéressement / Solutions d'épargne retraite [Nous consulter](#)
- Indemnités de Fin de Carrière [Nous consulter](#)
- Titres de services : Chèque ou Carte APETIZ, CA DO Chèque, CA DO Carte, CESU préfinancé, CA DO Chèque culture [Nous consulter](#)
- Offre intéressement [Nous consulter](#)

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽²⁾

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international.
Nos experts se tiennent à votre disposition pour tout devis personnalisé.

COMPTES EN DEVISES

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- Ouverture d'un compte **GRATUIT**
- Clôture d'un compte **GRATUIT**
- Frais de tenue de compte, par trimestre, prélevés sur le compte euro **25,00 €**
- Commission de mouvement du compte (ou commission de compte), par mois **0,10 %**

La commission de mouvement se calcule sur les mouvements débiteurs générés par les transferts, les règlements des remises documentaires et les règlements des crédits documentaires. Elle est prélevée sur le compte devise.

- Mise en relation pour ouverture d'un compte à l'étranger (Connector) [Nous consulter](#)

COMMISSION DE CHANGE ET TRÉSORERIE DEVISES

En cas de virement émis ou reçu en devises, de chèque en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

- Commission de change
 - Tranche ≤ 80 000 € **0,05 %**
 - En sus, au-delà de 80 000 € **0,025 %**
 - Minimum **14,70 €**
- Achat ou vente au comptant **34,00 €**
 - Si ordre limite en sus **54,10 €**
- Couverture de change
 - Commission de mise en place
 - terme fixe/option **77,60 €**
 - coveri Enveloppe + **34,00 €**
 - si ordre limite en sus **54,10 €**
 - Commission de levée anticipée **34,00 €**
- Arbitrage devises **77,60 €**
 - Commission
- Dépôt à terme en devises
 - Taux
 - Commission de remboursement anticipé [Nous consulter](#) **76,45 €**
- Avances en devises
 - Commission de mise en place
 - Taux
 - Commission de remboursement anticipé [Nous consulter](#) **112,35 €**
- Remboursement anticipé [Nous consulter](#) **50,00 €**

(1) Sous réserve des dispositions et conditions légales en vigueur.

(2) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise, ou impliquant un pays hors EEE (voir détails des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.22).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES⁽¹⁾

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

• Paiement par carte bancaire en devises ou en euros hors zone EEE⁽²⁾	2,92 %
- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	2,92 %
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	3,15 €
- Commission fixe	3,15 €
- En sus, commission proportionnelle sur le montant du retrait	2,92 %
• Retrait au guichet - Pays zone euro⁽²⁾	5,85 €
- Commission fixe, <i>par opération</i>	5,85 €
- En sus, commission de service	1,76 %
• Retrait au guichet - Pays hors zone euro⁽¹⁾	5,85 €
- Commission fixe, <i>par opération</i>	5,85 €
- En sus, commission de service, <i>sur le montant converti</i>	2,58 %

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

• Virement SEPA⁽²⁾	0,17 €
- Télétransmis	4,60 €
- Papier	
• Virement occasionnel émis vers l'étranger en euros ou en devises	0,06 %
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	12,20 €
- minimum	162,50 €
- maximum	4,60 €
- Frais de dossier (si ordre papier)	
- Commission de change (si achat de devises)	Voir page 19
• Frais de correspondants étrangers	
- commission fixe, sur la Suisse, le Canada, les USA	10,00 €
- commission proportionnelle au montant de la transaction, autre pays	0,1 %
- minimum	15,00 €
- maximum	150,00 €
• Frais acquit swift	12,50 € HT
• Frais sur transfert urgent (à J)	14,60 €

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

• Réception d'un virement (en devises, ou en euros en provenance de l'étranger)	17,00 €
- Commission fixe	Voir page 19
- Commission de change (si vente de devises)	

CHÈQUES HORS FRANCE	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)
• Chèque émis en faveur d'un bénéficiaire hors France (chèque débité)	
- Commission proportionnelle au montant du chèque	0,15 %
- minimum	20,00 €
- maximum	75,00 €
- Commission de change (si achat de devises)	Voir page 19
• Chèque remis avec un émetteur hors France (chèque crédité)	0,12 %
- Commission proportionnelle au montant du chèque	32,00 €
- minimum	140,00 €
- maximum	
- Commission de change (si vente de devises)	Voir page 19
- Frais d'envoi en sus, si envoi en crédit après l'encaissement	30,00 € HT
- Frais d'impayés sur chèques émis ou reçus (+ frais de correspondants bancaires étrangers)	51,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise, ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Zone euro, zone EEE et zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

Tarif à l'unité

REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (EXPORT)

(sauf indication contraire)

• Effets à encaisser	
- Commission proportionnelle	0,10 %
- minimum	16,25 €
- maximum	71,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

• Remises documentaires à encaisser	
- Commission proportionnelle	0,20 %
- minimum	48,00 €
- maximum	264,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (IMPORT)

• Effets à payer	
- Commission proportionnelle	0,15 %
- minimum	21,00 €
- maximum	76,00 €

• Remises documentaires à payer	
- Commission proportionnelle	0,20 %
- minimum	48,00 €
- maximum	565,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (IMPORT)

• Crédit Documentaire Import à vue	
- Jusqu'à 30 000 €, forfait ⁽¹⁾	278,00 €
- De 30 000 € à 75 000 €, forfait ⁽¹⁾	360,00 €
- Au-delà de 75 000 €	Nous consulter

• Crédit Documentaire Import différé	
- Jusqu'à 30 000 €, forfait ⁽¹⁾	345,00 €
- De 30 000 € à 75 000 €, forfait ⁽¹⁾	439,00 €
- Au-delà de 75 000 €	Nous consulter

• Crédit Documentaire Import à vue ou différé	
- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire, durée supérieure à un trimestre...)	Nous consulter
- Ouverture crédoc papier en sus du forfait	35,00 €
- Ouverture crédoc via Internet ⁽²⁾	GRATUIT

• Crédit Documentaire Import Clause UPAS	Nous consulter
---	----------------

• Abonnement Trade Expert Banque Populaire, par mois	5,00 €
---	--------

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (EXPORT)

• Crédit Documentaire Export	
- Jusqu'à 30 000 €, forfait ⁽³⁾	277,00 €
- Au-delà de 30 000 €	Nous consulter
- Confirmation de crédit documentaire export	Nous consulter
- Escompte de crédit documentaire export	Nous consulter
- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire...)	Nous consulter

GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission	
- Acte standard	173,00 €
- Acte spécifique	Nous consulter
- Commission d'engagement	Nous consulter

(1) Forfait valable pour un crédit documentaire import d'une durée inférieure à un trimestre, et comprenant une ouverture via Trade Expert Banque Populaire, une modification autre que montant et durée, une utilisation, une transmission et dans le cas d'un crédit documentaire import différé, une acceptation inférieure à 3 mois.

(2) Service Trade Expert Banque Populaire accessible à l'adresse suivante : <https://portail-trade.bp.banquepopulaire.fr>. Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Forfait valable pour un crédit documentaire export d'une durée inférieure à un trimestre, incluant une ouverture non confirmée, une modification autre que le montant ou la durée, une utilisation et une transmission.

BON À SAVOIR

Liste des pays recensés au 1^{er} août 2019 (susceptible d'évolution)

Zone euro : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Zone EEE : Espace Économique Européen composé des pays de la zone euro et des pays suivants : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros composé des pays de la zone EEE et des pays suivants : Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, l'Île de Man, Jersey, Monaco, Principauté d'Andorre, Saint-Marin et Suisse.

MENTIONS LÉGALES

Fructi-Homme Clé et Ceramik Pro sont des contrats assurés par :

BPCEVIE, entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

BPCE PRÉVOYANCE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto des professionnels

sont des contrats assurés par :

BPCE IARD, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances. 401 380 472 RCS NIORT - N°TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472. CODE APE 6512 Z. Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par BPCE IARD.

Les prestations d'assistance sont prises en charge par :

BPCE IARD - Entreprise régie par le Code des assurances.

Sécuripro et Sécuri-Association sont des contrats assurés par :

BPCE PRÉVOYANCE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Le contrat est distribué par :

BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris.

BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

Fructi-Professionnel Retraite et Fructi-Facilités Plus sont des contrats assurés par :

BPCEVIE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Allô Assistance Pro est un contrat assuré par :

MONDIAL ASSISTANCE France Société anonyme au capital de 1 377 000 euros.

Entreprise régie par le code des assurances.

Siège social : 2 rue Fragonard - 75807 Paris Cedex 17.

ASSUR-BP Santé Pro est un contrat assuré par :

BPCE ASSURANCES Société anonyme au capital de 61 996 212 euros.

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris.

Siège social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13 - France.

Les prestations d'assistance sont effectuées par :

IMA GIE Groupement d'intérêt économique au capital de 3 750 000 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social 118 avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9

BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

ASSUR-BP Santé Collective est un contrat de :

MACIF-MUTUALITÉ Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française - SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert - 75435 Paris Cedex 9.

Les garanties d'assistance sont assurées par IMA Assurances, société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances. RCS Niort 481511632.

Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 Niort.

Santé Collective + 20 salariés est un contrat de :

CNPASSURANCES Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré -

341 737 062 RCS Paris - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS Cedex 15 - www.cnp.fr - Entreprise régie par le code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

RÉSOUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez contacter notre Service Satisfaction Clients :

- par courrier : Banque Populaire Rives de Paris
Service Satisfaction Clients
76-78 avenue de France - 75204 Paris Cedex 13
- par Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr
rubrique "e-Réclamation" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours calendaires à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres : **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprises, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...)

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurdudcredit.fr

- Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres : **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**

Par internet

<http://www.amf-france.org>

Par courrier

Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Ces tarifs sont applicables à partir du 01/01/2020 sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée un mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de ces modifications vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant leur date d'entrée en vigueur. Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 1^{er} août 2019). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site Internet www.rivesparis.banquepopulaire.fr.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Les coordonnées de votre agence :

sur notre site Internet :

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

Un accès direct à votre compte :

Par téléphone :

- auprès de votre conseiller⁽¹⁾⁽²⁾

- avec Tonalité + (serveur vocal)

- Depuis la France : **0 892 892 092** Service 0,40 € / min
+ prix appel

- Depuis l'étranger : **+(33) 1 41 86 24 40**⁽²⁾

24h/24 par Internet :

avec un abonnement Cyberplus

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

24h/24 sur votre smartphone :

grâce à l'application Cyberplus

disponible sur l'App Store, Android, Google Play et Blackberry App World⁽³⁾

24h/24 par SMS :

avec le **6 11 10** (0,35 € ttc/envoi)⁽⁴⁾

Retrouvez l'ensemble de notre tarification en agence ou sur notre site internet
www.rivesparis.banquepopulaire.fr

**Banque Populaire
Rives de Paris**

Immeuble Sirius
76-78 avenue de France
75204 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 73 07 48 37

Télécopie : 01 73 07 78 05

Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr

(1) Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus.

(4) Hors coût opérateur.

Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 76-78 avenue de France 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37

* irweego - Immeuble Millenium 2 - Rue Irène Joliot Curie - 60610 La Croix Saint Ouen - RCS 397 566 860 | Crédit photos : Shutterstock. Droits réservés.
Imprimé par Imprimerie Jean Bernard - ZAC Ravennes-les-Francs - Rue d'Amsterdam - 59910 BONDUES - RCS B 317 357 341 Tourcoing.



Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 76-78 avenue de France 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37



Avec Ecofilio
tous les papiers
se recyclent.